

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°4 du 17 MAI 2014

SAISON 2013/2014

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Christine DANCOT, Brigitte GEILER, Patricia MAZZOLA,

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Michel BARRE, Albert CHARPENTIER, Frédéric DUBOIS, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE

Excusés :

Mesdames : Virginie MOINEAU,

Messieurs : Richard GOUX, Francis Druenne, Alain ARIA, Didier Chenoun

Absents :

Zélie AMARD, Frédéric PASTORELLO, Fabrice CHARCHAUDE, Alain GRIGUER,

Assistent :

Messieurs

Alain DE FABRY, Secrétaire Général de la FFVB

Yves BOUGET, Président de la FFVB (le matin)

Christian CHEBASSIER Trésorier de la FFVB (l'après-midi)

Ordre du jour:

- Approbation du PV du Conseil de Surveillance des 14 et 15 février 2014
- Examen des procès-verbaux du Conseil d'Administration

18 décembre 2013, 29 Janvier 2014, 19 février 2014, 26 Mars 2014

- Suivi des actions du Conseil de Surveillance depuis l'Assemblée Générale
- Informations du représentant du Conseil d'administration
- Suivi budgétaire par M CHEBASSIER
- Informations de la Présidente
- Information des membres du CS sur leurs activités fédérales
- Rapport des groupes de travail
- Rapport d'activités des membres du Conseil de Surveillance

Questions diverses

APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE SURVEILLANCE des 14 et 15 février 2014

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DES PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION

PV CA DU 19 FEVRIER 2014

Le conseil de surveillance confirme sa divergence d'interprétation avec l'exécutif sur l'article 18 du règlement intérieur.

PV CA du 9 AVRIL 2014

Ce PV aborde les divergences d'interprétation entre les membres du CA sur les suites de l'Assemblée Générale de Pleumeur Bodou.

Certains membres du CA pensent que l'AG n'ayant pas été annulée par un juge, le processus électoral doit se dérouler, Les autres pensant que l'AG s'est bien tenue mais, en suivant les conclusions du conciliateur, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée conformément à nos textes.

Toujours est-il que le CA a majoritairement accepté la proposition de conciliation du CNOSF, en annulant l'assemblée générale du 15 février 2014.

Le Conseil d'Administration, a fixé la date de la nouvelle assemblée générale au 4 octobre 2014.

Le conseil de surveillance aurait trouvé plus cohérent de fixer une date avant Juillet, et regrette fortement cette date tardive du 4 octobre 2014 Les comptes devant par ailleurs être approuvés par l'Ag dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Sur ce dernier point M le Secrétaire Général indique que l'assemblée générale s'est bien tenue dans les 6 mois, le processus ayant bien commencé et qu'il n'y a pas de délai maximum spécifié dans nos textes pour convoquer une nouvelle assemblée générale, seuls les 15 jours minimum d'intervalle sont obligatoires.

La date du 4 octobre a ainsi été choisie pour laisser le temps aux ligues d'élire leurs délégués et de faire parvenir leurs désignations par courrier recommandé dans les 15 jours suivant leur élection en AG de ligue.

Il précise qu'il a demandé aux ligues si celles-ci pouvaient avancer leur AG. Cela semblait à priori problématique pour beaucoup

PV CA du 26 mars 2014

Ce PV aborde les conséquences de la dernière assemblée générale

Compte rendu de la conciliation au CNOSF : Suite à la requête déposée au CNOSF par deux licenciés, eux-mêmes administrateurs de la fédération, le conseil de surveillance a été associé à la procédure, suite à la demande faite auprès du conciliateur.

La question posée au CNOSF était de savoir si il y avait quorum ou non ? A notre sens le problème ne portait pas sur le quorum mais sur la légitimité de la désignation des délégués n'ayant pas fait l'objet d'un courrier en recommandé dans les 15 jours suivant leur élection.

Les délégués étant tous présents, le quorum est atteint.

Le règlement Intérieur semble à cet égard trop contraignant.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle les propos qu'il a tenus lors du CNL sur le recours déposé par le Vice Président et la secrétaire générale adjointe du conseil d'administration.

Il explique « que c'était pour avoir l'avis du CNOSF sur la tenue de cette AG qu'un conseil d'administration restreint s'était réuni. Après plusieurs tentatives de recours rejetés, il s'est avéré que seule une requête déposée par des administrateurs pourrait être acceptée, voilà pourquoi deux administrateurs (Mme Morcant et M Dubier) se sont portés volontaires »

Le CS pense que cette même démarche aurait pu être effectuée à Martigues ?

M le Secrétaire Général reconnaît que : « effectivement ce sont les conséquences graves du vote de de défiance de Pleumeur Bodou, qui a incité certains administrateurs à faire respecter les règlements. Il précise que n'importe qui pourrait faire annuler l'AG de Martigues puisque les règles n'avaient pas été respectées non plus sur ce point. »

Pourquoi 2 administrateurs présidents de ligue, n'ont eux-mêmes pas respecté les règles qu'ils souhaitaient faire appliquer à l'AG de Pleumeur Bodou ?

Monsieur le Secrétaire Général rappelle comme il l'a déjà signalé devant le CNL au sujet des désignations des délégués, le conseil d'administration n'avait pas eu connaissance des manquements au règlement et que c'est en revenant de l'AG que l'exécutif a fait le travail à la place de la CSOEG.

Le conseil de surveillance regrette que cet état de fait n'ait pas été signalé bien avant l'AG et s'interroge sur le fonctionnement de cette commission qui ne produit pas de PV =

PV du CA du 7 mai

En l'absence de Madame Gemise-Fareau et de M Philippe Vendramini, M Claude Roche a représenté le conseil de surveillance lors de ce conseil d'administration.

Il rapporte les propos qu'il a tenu concernant le courrier d'interpellation adressé au CA. Il rappelle que ce courrier n'émanait pas de la seule volonté de la Présidente du CS mais qu'il faisait suite à la consultation des membres du CS par voie électronique suivie d'un vote. Une majorité de conseillers s'est prononcée pour l'envoi du courrier.

EXAMENS DES PV DE COMMISSIONS

Le Conseil de Surveillance constate que le PV de la CSOEAG du 20 mars ne fait apparaître que 2 personnes présentes lors de cette réunion. Le CS s'étonne que ce PV puisse être accepté par le CA, puisque les textes précisent : « toute réunion de commission, pour être valable, doit réunir au minimum 3 commissaires pour donner un avis, ou voter une décision. »

M Le Secrétaire Général considère que la CSOEAG n'est pas une commission centrale exécutive et que de ce fait elle n'est pas soumise à cette règle.

La désignation des commissaires de la CSOEAG étant de la responsabilité du conseil de surveillance : le conseil de surveillance estime qu'au même titre que toute autre commission, un minimum de 3 personnes soit requis pour qu'elle puisse statuer.

En tout cas si cela était nécessaire, ce qui n'est pas son interprétation, le CS proposera une modification des statuts afin de préciser ce point.

Le rôle de la CSOEAG dans l'organisation de l'assemblée générale de février est abordé. L'absence de Pv de cette commission sur les vérifications réalisées en amont de l'assemblée générale pose problème.

Il est suggéré l'indépendance de cette commission, afin qu'elle n'ait de compte à rendre qu'au conseil de surveillance et non pas à l'exécutif.

Arrivée de Monsieur le Président Yves BOUGET

Tout en regrettant que cette rencontre n'ait pu avoir lieu plus tôt le Conseil de surveillance remercie le président pour sa venue.

M BOUGET indique qu'il en a bien conscience et regrette aussi que cette rencontre ne se soit pas déroulée avant mais explique que de nombreuses priorités étaient à gérer et qu'il a un peu occulté le relationnel et la communication, pourtant nécessaires

Le CS lui fait part des débats précédant son arrivée et notamment ses regrets du choix d'une date aussi tardive pour la prochaine AG.

Des échanges constructifs ont ensuite lieu entre les membres du CS et le Président.

Le conseil de surveillance a exprimé sa déception sur le manque d'intérêt que l'exécutif semble porter à sa mission. Il a exposé son souhait de travailler et d'accompagner l'exécutif dans sa tâche. Le Président indique qu'il respecte le conseil de surveillance et sa mission.

Il est rappelé que la mission du CS en direction des acteurs du volley ball, est certes statutaire, mais qu'il convient d'en expliquer le rôle en tant que porte-parole.

Le conseil de surveillance regrette que l'exécutif n'ait pas suffisamment dialogué avec les acteurs du volley ball, à tous les niveaux, durant ce début de mandat.

Sont abordés avec le Président les sujets comme : les règlements, les aides à projets, l'emploi, le haut niveau, les projets sur l'accompagnement de création de clubs.

Départ de M le Président Yves Bouget

Examen des tableaux de bords

Les licences

La baisse de 1% du nombre de licences est inquiétante. Force est de constater, que tout ce qui a été mis en œuvre pour augmenter le nombre de licenciés s'avère inefficace, que ce soient les bassins de pratique, le projet zenith ou les licences open.

Le social

Pas de fluctuation significative tant sur le plan administratif que sur le plan technique.
Les charges salariales sont, pour l'instant, en phase avec le budget N-1 et N.

Arrivée du Trésorier Général M Christian Chebassier

M Chebassier confirme que chaque mois les tableaux de bords sont transmis à M Richard Goux responsable du groupe de travail sur le suivi financier. Ces tableaux permettent de suivre mois par mois l'évolution du budget, avec un comparatif sur l'année N-1.

La dette des ligues est abordée, hormis les moratoires, certaines ligues ont une dette importante envers la FFVB. Le CS rappelle que le solde des dettes des ligues soit aussi remis chaque fin de mois à M GOUX

Au niveau du budget, la commission financière s'est réunie pour évoquer les différents arbitrages auxquels la fédération va devoir procéder en considérant la diminution du nombre de licences, la diminution de la convention d'objectifs et des tarifs 2013 2014 appliqués pour la nouvelle saison qui impacteront donc les produits 2014 2015.

Cependant M Chebassier souligne les produits en hausse sur certains postes et s'en félicite.

Les charges vont augmenter suite aux investissements sur l'organisation d'évènements comme le TQCM, Le TQCE, la coupe de France et trois matchs de la ligue mondiale. Des charges supplémentaires sont également à prévoir pour l'organisation de la nouvelle assemblée générale d'octobre et le remboursement des frais engagés par les ligues pour l'assemblée générale de février.

Le changement de l'agence de voyage avec la baisse des commissions payées présente un intérêt financier.

Le remplacement du système informatique fédéral avec un amortissement sur 3 ans est engagé.

Le conseil de surveillance s'étonne qu'un travail de mutualisation avec la LNV afin de réduire les frais de fonctionnement n'ait pas été effectué.

En conséquence il recommande au conseil d'administration FFVB et à la LNV de collaborer plus souvent dans les domaines qui leur sont communs.

M Chebassier invite les membres du conseil de surveillance à lui poser toute question qu'il jugerait utile par l'intermédiaire de Richard Goux.

VACANCES DE POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVB

Le Président de la Fédération a adressé, le 15 mai 2014, un courrier à Madame la Présidente du CS afin que le conseil procède à la vérification de l'article 15-3 des statuts de la FFVB relatif à la vacance de poste au Conseil d'administration.

Un tableau reprenant les absences des différents membres du CA aux réunions, depuis le 12 janvier 2013, était joint à cette lettre.

L'article 15-3 des statuts dispose :

« La vacance peut résulter de la démission, du décès, de l'incapacité d'exercer les fonctions, ainsi que de l'absence constatée à trois réunions consécutives du Conseil d'Administration. Elle est prononcée par le Conseil de Surveillance à titre définitif»

« En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance fait appel au candidat ou à la candidate suivant, dans le respect de parité, dans l'ordre de présentation sur la liste à laquelle appartenait l'élu qui ne peut plus occuper la fonction. »

Tout d'abord le conseil constate avec regrets et incompréhension le nombre élevé d'absences de certains administrateurs, ceci étant en totale contradiction avec le statut et les responsabilités qu'ils ont acceptés en se faisant élire.

L'article 15-3 des statuts dispose que « la vacance peut résulter de l'absence constatée à trois réunions consécutives », sans autre précision.

2 administrateurs se trouvent dans cette situation

M JM CALATRABA qui cumule 8 absences sur 15 Conseils dont 5 consécutives depuis le 29 janvier 2014.

A la majorité des membres présents le conseil de surveillance constate la vacance du poste occupé par M CALATABRA et conformément à l'alinéa 2 de l'article 15.3 fait appel à M Christian ALBE pour siéger au Conseil d'Administration.

Le deuxième cas concerne un administrateur qui cumule 12 absences sur 15 réunions dont 5 consécutives entre le 15 mai 2013 et le 16 octobre 2013 puis 3 autres consécutives entre le 18/12/2013 et le 19/02/2014.

Une discussion s'engage sur la notion d'absence telle qu'elle figure dans l'article 15-3 car, à la différence de M CALATABRA, cet administrateur a toujours été excusé, ce qui a été validé par les autres membres du Conseil d'Administration en approuvant les PV sans remarque à ce sujet.

Aucune majorité ne s'est dégagée pour prononcer la vacance de ce second poste.

GROUPE DE TRAVAIL

PROJET FEDERAL

Le suivi du projet se déroule normalement.

ETUDE CNVB IFVB ET POLES BEACH

Les rendez-vous sont pris avec les personnes ressources des sites :

17 juin Toulouse

19 juin Montpellier

Organisation de l'AG d'Octobre

Une discussion s'engage sur l'organisation de l'assemblée générale d'octobre. Le Conseil de Surveillance recommande à l'exécutif, d'être attentif au respect de tous nos textes, et d'informer les clubs, les ligues et les comités de toutes les procédures obligatoires, de dresser le plus rapidement possible un calendrier des dates importantes.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 12 septembre à 17 h.

La séance est levée 17 h

Philippe VENDRAMINI
Secrétaire

Aline GEMISE FAREAU
Présidente